

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL**

**Arrêté de délégation de fonction et de signature à un adjoint  
Monsieur Fabrice HOMS, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

**Arrêté N°5-2026**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 6 le  
nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Fabrice HOMS en  
qualité de quatrième adjoint au maire en date du 20 mars 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de  
déléguer à Monsieur Fabrice HOMS, adjoint au maire, les attributions suivantes  
relatives à la gestion de l'urbanisme (droit de préemption urbain, ZAC, certificat  
d'urbanisme, permis de construire, permis de démolir), voirie (aménagement,  
entretien et nettoyage de la voirie communale), cimetière, suivi des travaux et  
agriculture.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 20 mars 2026 et en application de l'article L 2122-18 du code général  
des collectivités territoriales, délégation de fonction et de signature est donnée à  
Monsieur Fabrice HOMS, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, à l'effet de prendre les décisions,  
de signer les documents dans les domaines suivants : urbanisme (droit de  
préemption urbain, ZAC, certificat d'urbanisme, permis de construire, permis de  
démolir), voirie (aménagement, entretien et nettoyage de la voirie communale),  
cimetière, suivi des travaux et agriculture

**Article 2 :**

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa  
compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

**Article 3 :**

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de  
Monsieur le Maire.

**Article 4 :**

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté  
qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Préfet des  
Pyrénées Orientales.

Fait à Saint Feliu d'Avall, le 26/03/2026  
Le Maire, Luc TOMAS

L'adjoint au Maire,  
Fabrice HOMS

